



## N° 59 – Janvier 2008

### Sommaire

#### LA VIE DE L'ASSOCIATION

Rendez-vous saléviens  
Conférences saléviennes  
Saléviens de Paris  
Bibliothèque saléviennne  
Information saléviennne

#### CARNET

Nos joies, nos peines  
Souvenir du chanoine Berthoud

#### A LIRE, VOIR, ENTENDRE

Publications savoyardes  
Avis de recherche  
Conférences

Sortir

Expositions

#### IL ETAIT UNE FOIS

Théodore de Bèze  
Quand les habitants de Collonges-  
Archamps...  
Le cimetière juif de Veyrier-Etrembières  
Quand les animaux étaient... justiciables

### LA VIE DE L'ASSOCIATION

#### CONFÉRENCES SALÉVIENNES

#### Archéologie aérienne en Genevois une vision fantastique du passé.

Pour la première conférence réalisée à la Maison du Salève, la foule se presse, en ce samedi 29 septembre, pour venir écouter Roland Itié. La salle arrive juste à contenir le public. Curieuse coïncidence notre conférencier, aujourd'hui en retraite, était fondé de pouvoir à la banque de la famille Ormond, famille genevoise qui a donné la maison de Mikerne au syndicat du Salève.

Le conférencier, Roland Itié, est un passionné d'archéologie aérienne, formé en son temps par Raymond Chevalier professeur à la Sorbonne. Il développe sa technique depuis plus de

trente ans dans le bassin genevois et la met à disposition des services archéologiques genevois et français, gracieusement... ainsi que pour La Salévienne. Il montre à l'auditoire des sites de la région de Genève, de la Haute-Savoie mais aussi de l'Ardèche qu'il a identifiés, d'une part à partir de photos aériennes, qu'il a souvent retraité pour faire ressortir des traits du paysage, mais aussi en allant sur le terrain repérer des traces de tuiles et tessons pour confirmer ses hypothèses, fréquemment confortées par la toponymie. Le conférencier fait « parler » les photos. Le public, qui n'a pas toujours l'œil avisé, a été surpris de la quantité de sites ainsi identifiés et des hypothèses avancées par le conférencier. Nul doute que les fouilles archéologiques lui donneront raison. Il déclare « *du paléolithique aux villages néolithiques, des établissements celtes ou romains aux mottes féodales, tout peut se deviner jusqu'à sept mètres de profondeur dans le sol morainique fluvio-glaciaire de nos régions* ». Bien sûr, nombre de ces sites sont aujourd'hui menacés par les constructions de bâtiments ou d'infrastructures. Notre président a fait appel à ses services lors du PLU de Présilly. Il a pu ainsi alerter la commune et le service archéologique de la DRAC de Lyon sur la présence de traces archéologiques dans une nouvelle zone constructible à proximité du village. Depuis la conférence d'autres sites potentiels ont été identifiés, mais il faut savoir rester discret (mais vigilant) pour éviter tout pillage par des amateurs d'antiquités.

**Claude Mégevand**

### **Le Salève, Monnetier-Mornex et Esserts-Salève d'autrefois**

Le samedi 13 octobre dans la salle polyvalente de Monnetier, devant un public où l'on comptait de nombreux habitants de la commune, Gérard Lepère a présenté un diaporama de 340 photos, cartes postales ou documents, complété par l'extrait « ferroviaire » du film tourné en 1928 à Monnetier par Pierre Trottet. Nous vous donnons ci-dessous un extrait d'un article rédigé par Dominique Ernst et paru dans Le

Messenger du 18 octobre sous le titre « Le Salève d'autrefois attire la foule ».

« Alors que les organisateurs de cette soirée – La Salévienne et la municipalité – craignaient que la retransmission télévisée du match de rugby France-Angleterre ne dissuade les gens de venir assister à cette évocation du Salève d'autrefois, c'est plutôt le contraire qui s'est produit avec un public venu en nombre pour découvrir les images rares présentées à la salle des fêtes par Gérard Lepère. Face à une belle assemblée de plus de 220 personnes – un record pour La Salévienne – le conférencier a attaqué la projection de son diaporama numérique dans un style un peu « photos de vacances », avec des vues bucoliques sur le Salève, sa faune, sa flore, ses rochers et ses beaux paysages. Mais très vite, la suite s'avéra nettement plus intéressante avec la présentation de photos et de cartes postales rares brillamment commentées par un Gérard Lepère fidèle à lui-même, c'est-à-dire capable de donner le nom de tous les personnages présents sur ces documents vieux d'une centaine d'années, y compris les chiens et les ânes ! La deuxième partie de la soirée fut consacrée au chemin de fer du Salève avec là aussi une belle collection d'images et de documents anciens sur ce train à crémaillère ayant fonctionné de 1893 à 1935. Incollable sur le type de matériel, le réseau, les péripéties ou les noms et pedigrees de tous les protagonistes de cette belle aventure ferroviaire, Gérard Lepère a aussi présenté au public un petit film tourné en 1928 où l'on voit notamment l'arrivée de ce train en gare de Monnetier-Eglise. Comme à l'habitude, il a enthousiasmé son auditoire par son impressionnante connaissance du sujet et ses commentaires souvent teintés d'une pointe d'humour bienvenue. Le temps d'une soirée, c'est tout le Salève d'autrefois, avec le riche passé touristique de Monnetier et du massif, qui est revenu à la mémoire d'un auditoire ravi de ce voyage nostalgique. »

**Dominique Ernst**

## Douaniers et contrebandiers

C'est à la Maison du Salève à Présilly, le 19 octobre 2007, que Jérôme Phalippou, douanier en exercice à Châtel, nous a présenté "Contrebandiers et douaniers en Savoie du Nord : 1815-1934".

Avec l'appui de ses propres dessins et de cartes postales, il a pu nous raconter cette relation étroite entre le douanier et le contrebandier, duo inséparable depuis fort longtemps et, par le biais de ces acteurs, il nous a éclairé sur l'histoire des zones franches et de la vie frontalière.

Tout produit taxé pouvant être importé de Suisse ou exporté hors des zones franches afin d'accroître un bénéfice, était sujet à la contrebande : l'alcool, le tabac, le chocolat, mais aussi les œufs, les tissus, l'argent. D'autres produits, monopoles d'Etat, ont fait les frais de ce marché : la poudre, les allumettes, le soufre (pour les allumettes), les cartes à jouer...

### Les acteurs :

- Le douanier, dont l'uniforme a évolué dans le temps pour finir en bleu avec cette bande rouge si facilement reconnaissable, pouvait être basé en poste fixe dans une casemate ou un bureau des services fiscaux, ou alors sur le terrain, par les montagnes et les campagnes. Un objet rare présenté par le conférencier : un lit en bois pliant, transportable sur le dos. Ce lit était destiné aux embuscades de nuit.

- Les contrebandiers : le pacotilleur, qui se contentait de passer de petites marchandises afin d'éviter les taxes ; le colporteur, avec son sac à dos en forme de balle, bien plus organisé et passant des marchandises de contrebande en plus grosse quantité. Enfin les bandes organisées, avec un éclaireur ouvrant le chemin et vérifiant que la voie est libre, le reste du groupe suivant les uns derrière les autres à distance raisonnable : là il s'agissait d'un réel marché.

Afin de passer de la marchandise en toute impunité par-delà les frontières il fallait ruser et trouver des astuces plus ou moins connues : des pièces d'or dans les miches de pain, du tabac dans une bûche

de bois évidée, du tissu dans les roues de charrettes, des billets de banque dans les gants de ces dames, voire dans leurs chignons. A leur sujet, les douanes faisaient appel aux « dames visiteuses », seules habilitées à les fouiller.

Jérôme Phalippou a continué sur des exemples d'affaires plus ou moins connues ayant fait la fierté des douanes : la coalition des coquetiers (contrebande sur les œufs), l'affaire du train en gare de Bellegarde (la locomotive du train contenait du soufre pour les allumettes) et a fini par répondre aux questions et anecdotes des auditeurs.

Une photo d'un groupe de douaniers prise à la douane de zone du Châble, sur la commune de Beaumont, se trouve sur le site : [www.la-salevienne.org](http://www.la-salevienne.org), dans la rubrique cartes postales. Votre aide sera la bienvenue afin de reconnaître les différents personnages. Pour toute information, vous pouvez contacter La Salévienne (voir les coordonnées en dernière page du Bénon).

**Fabrice Pernet**

## Présentation de la BRI du commandant Amiot

Le samedi 3 novembre, à l'espace Albert Fol à Valleiry, devant une quarantaine de personnes très attentives, Robert Amoudruz a présenté son dernier livre « La BRI du commandant Amiot Histoire de la Brigade rouge internationale de Savoie. 1944 » Editions Bellier à Lyon.

Il avait déjà abordé le sujet dans « Brûlement de villages au pays du Vuache » publié par La Salévienne en 2004. Cet ouvrage avait fait l'objet d'une conférence de présentation suivie par un nombreux public, à l'ECLA de Vulbens. La BRI, en août 1944, fit en effet dans la région une courte incursion qui y laissa un souvenir toujours vivace et assez mitigé parmi nos anciens.

L'auteur a voulu par ce nouveau livre présenter une histoire complète de ce groupe resté célèbre dans les mémoires, non seulement au pays du Vuache, mais de Saint-Gingolph et Abondance jusqu'en

Maurienne et en Tarentaise où il mena des combats valeureux pour la libération des deux départements savoyards.

Plusieurs fois, au cours de la soirée, Robert Amoudruz a laissé la parole à son épouse Simone qui a lu quelques extraits significatifs du livre, donnant à la conférence un côté plus vivant et plus attrayant.

Le conférencier ne s'est pas appesanti sur les événements tumultueux qui émailleront l'histoire de la BRI, laissant aux lecteurs le soin de les découvrir. Il a plutôt insisté sur la description du groupe, les idéaux qui l'animaient, la psychologie de ses membres, particulièrement celle de quelques vieux révolutionnaires haut-savoyards rescapés de la guerre de 1914-1918, qui assurèrent le commandement et la cohésion de la BRI.

Outre ces quelques vétérans, la BRI se composait d'une majorité de jeunes réfractaires du STO (Service du travail obligatoire en Allemagne) venus surtout de la région lyonnaise. Elle comprenait aussi de nombreux étrangers des pays de l'Est, évadés d'Allemagne par la Suisse. Il y avait encore quelques Italiens et quelques Suisses, mais aucun Espagnol, contrairement à ce qui s'est dit.

Robert Amoudruz a insisté sur le personnage central de Léopold Martin, alias le commandant Amiot qui fut l'âme du groupe et son chef charismatique. Cet artisan de Bonneville, originaire d'une vieille famille de petits paysans- décolleteurs de Vongy, blessé et médaillé en 1918, a été une personnalité contradictoire, mal connue et injustement décriée, pourtant des plus attachantes.

La conférence, présidée par Claude Mégevand, a été suivie d'une longue et intéressante discussion. Certaines des questions posées ont amené le conférencier à évoquer quelques passages pittoresques du livre qui font découvrir la participation trop méconnue de citoyens suisses à la Résistance.

De nombreux auditeurs présents ont fait dédicacer l'ouvrage que nos dévouées

« libraires » de La Salévienne tenaient à disposition à l'entrée de la salle.

Compte-rendu rédigé par l'auteur,  
**Robert Amoudruz,**  
membre de La Salévienne

## La poterie domestique en Savoie

Le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2007, dans la salle Le Savoye à Saint-Julien, deux conférencières, Anne Buttin et Michèle Pachoud-Chevrier, ont fait revivre le patrimoine de la poterie de notre région, devant un public très intéressé.

Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, des potiers sont venus dans la région, tel Mondon, tourneur suisse installé à Thonon, puis au château de Marclaz, à Belvaux près de Thonon et à Margencel dans la propriété Rieu ; Zoller, tourneur potier au château de Rives, la famille Hertz à Annecy. La famille Fauquex, potiers à Bonneville, a produit des poteries jusque dans les années 1960.

D'autres poteries célèbres ont été produites à Marnaz et au château de Marclaz.

Pierre Brunet, potier, s'est installé à Vanzay, puis à Vanchy dans l'Ain et enfin à Saint-Julien.

Actuellement des potiers perpétuent cette tradition comme Jean-Christophe Hermann et son fils à Evires, la Poterie savoyarde à Charly.

Les potiers se sont établis dans les villages où il y avait de la bonne terre à poterie, (bords de rivière, falaises accessibles), terre qui doit être absolument homogène et lisse, sans bulle d'air pour que la pièce ne se casse pas pendant la cuisson.

Les pièces sont tournées, puis le potier procède au garnissage. Il applique les anses sur les pots et les décors en relief avec de la barbotine en guise de colle. Sur la poterie séchée, il applique une pellicule d'argile colorée pour lui donner une teinte de fond : c'est l'engobage.

Dans la poterie savoyarde il y a quatre couleurs :

- Ocre = couleur de la terre
- Jaune = terre de Mayonnaz provenant de Bourg-en-Bresse
- Vert = cuivre
- Brun = manganèse

### **Le décor**

Ce sont souvent les femmes qui décorent les objets, à main levée, à l'aide d'un barolet muni d'une plume d'oie d'où s'écoule l'engobe colorée.

Ensuite les pièces sont placées dans un four pour être cuites à environ 1000 degrés.

Les artistes représentent les oiseaux, des animaux, lièvres cerfs, etc. et des plantes. On remarquera que les oiseaux ont la tête tournée vers la droite. Les piroles, petites plantes, ajoutent de la grâce au décor.

Les poteries présentées étaient toutes magnifiquement décorées, plats offerts pour les mariages, pots à lait, pichets pour le vin avec de petits textes, assiettes dont les bords (marly), sont décorés par les artistes qui donnent libre cours à leur imagination. Toutes ces poteries étaient utilisées quotidiennement dans les familles et transmises de mère en fille.

Il en subsiste encore, conservées dans les poteries (Hermann), chez des collectionneurs et dans les musées d'art populaire (Fessy) etc.

**Danielle Vonlanthen**

## **SALÉVIENS DE PARIS**

### **Histoire des hélicoptères dans les Alpes du Nord depuis 1950**

Le 17 novembre dernier, les Saléviens de Paris se réunissaient pour entendre une conférence de Jean-Pierre Lombard avec projection de photos. Etant donnée la place dont nous disposons, nous ne pouvons vous donner qu'un résumé de cette conférence.

L'histoire des hélicoptères est plus longue que celle des avions : commencée par un dessin de Léonard de Vinci au XV<sup>e</sup> siècle, elle est reconnue officiellement en 1907 avec les expériences réussies de vol avec pilotes par trois pionniers français : Léger, Breguet et Cornu.

### **I - Quelques éléments historiques**

Le développement de l'hélicoptère a été plus long que celui de l'avion : une quarantaine d'années, alors que l'avion était au point dès la Première Guerre mondiale. Ce décalage peut être expliqué par la complexité technique plus grande des appareils à voilure tournante.

La Seconde Guerre mondiale va constituer un accélérateur des recherches. Il faut attendre la période 1944-1950 pour voir apparaître les premières productions industrielles américaines, notamment :

- le Bell 47 - moteur à pistons - 200 CV - utilisations civile et militaire,
- le Sikorsky S51 - moteur à pistons - 450 CV - utilisation civile.

Dans les autres pays, les années 1950 voient le développement des hélicoptères commercialisables. En ce qui concerne la France, le premier hélicoptère, réalisé par la SNCASE, est le SE 3110. Cinq ans plus tard, sortira une nouvelle génération d'hélicoptères, l'Alouette II en 1955 et l'Alouette III en 1962.

Dans ce tableau rapidement dressé, on peut s'interroger sur la place de l'hélicoptère en montagne, par rapport à l'avion. De 1920 à 1939, le pionnier français Joseph Thoret développe la théorie et l'enseignement du vol en montagne. Après guerre, le Suisse Hermann Geiger invente la technique d'atterrissage sur glacier et réalise des missions diversifiées : sauvetage, transport, formation... Il est à noter que de 1961 à 1980, d'autres pionniers tels qu'Henri Giraud ou Michel Ziegler poursuivront des activités aériennes en Dauphiné et Savoie, en utilisant exclusivement l'avion. Au fur et à mesure des progrès techniques réalisés dans la conception de l'hélicoptère, ce

mode de transport va concurrencer l'avion dès 1955.

Voyons comment a évolué l'usage de l'hélicoptère en montagne et en sauvetage.

#### **a - L'hélicoptère en sauvetage et évacuation sanitaire (en usage militaire)**

La première utilisation militaire de l'hélicoptère par l'armée américaine a été le sauvetage en 1944. En ce qui concerne la France, le premier banc d'essai du sauvetage par hélicoptère se fait dès 1950, en Indochine ; des hélicoptères Hiller remplacent les avions Morane pour secourir des combattants blessés (à noter la présence parmi les pilotes de la future Général Valérie André).

#### **b - L'épisode suisse de H. Geiger**

Hermann Geiger est le plus prestigieux des pionniers de l'aviation de montagne. Il doit en fait sa notoriété surtout à l'avion qu'il a utilisé dans ses premières années d'activités aériennes (années 50), avant d'utiliser conjointement l'hélicoptère. On peut mesurer l'évolution de sa Société Air Glacier, créée en 1965, un an avant la mort accidentelle de Geiger, au travers de sa flotte. Dans les années 1952-1955, l'entreprise possède un avion Piper Super Cub de 150 CV, un hélicoptère Bell 47 de 210 CV. Vers 1965, d'autres appareils viennent rejoindre ce parc, notamment une Alouette III. A travers l'évolution des moyens utilisés par ce pionnier de l'aviation en montagne, on voit celle des progrès réalisés sur les appareils, depuis un hélicoptère à puissance limitée (Bell 210 CV) jusqu'aux hélicoptères à turbine (Alouette II et Alouette III), plus puissants.

#### **II - Les prémisses du secours en montagne**

Un drame de la montagne allait accélérer en France l'organisation du secours en montagne et l'usage de l'hélicoptère. Il s'agit de l'épisode douloureux de la tentative de sauvetage au sommet du mont Blanc de jeunes alpinistes, Vincendon et Henry, à Noël 1956. C'est à la fois un échec et une réussite pour l'hélicoptère. Echec, car le choix par l'Armée de l'Air d'un Sikorsky tourne à la catastrophe. La réussite, c'est le recours tardif à la toute nouvelle Alouette II qui permettra d'évacuer les sauveteurs naufragés, mais pas les deux premières victimes. Ce drame, qui se

produit à un moment où la pratique des sports alpins se développe, va déclencher une prise de conscience politique débouchant dès 1958 sur la première organisation du secours en montagne en France. Les opérateurs sont essentiellement la Gendarmerie Nationale et la Sécurité Civile, parfois assistés par des moyens privés. Ainsi le secours en montagne est une des activités de SAF Hélicoptères en Savoie, depuis le début des années 80, en complément d'autres activités (travail aérien et transport de fret) ; il s'y ajoute le transport de passagers. D'autres sociétés privées, telle CMBH (Chamonix Mont Blanc Hélicoptères) œuvrent localement, essentiellement sur d'autres besoins que le sauvetage en montagne. La gendarmerie et la Sécurité civile ont utilisé des Alouettes II et III. L'hélicoptère a supplanté très tôt l'avion de montagne, au début des années 1960 dans la mission la plus sensible, celle du secours en montagne.

#### **III - En guise de conclusion**

Pour conclure cette histoire résumée des hélicoptères en montagne, il est nécessaire de mentionner quelques femmes et hommes de France qui ont le plus contribué à leur utilisation : le médecin-capitaine et pilote Valérie André, futur général de Brigade, pionnière des évacuations sanitaires en Indochine, Jean Moine, pilote et théoricien reconnu dès 1953, Jean Boulet, pilote d'essai, Roland Fraissinet, pilote d'avion et d'hélicoptère, promoteur du secours en montagne privé en Savoie.

Sans oublier tous les autres navigants (pilotes, mécaniciens treuillistes) et tous ceux qui concourent au sol à la réussite de la chaîne de sauvetage (secouristes, médecins...). Car si l'hélicoptère est un outil important du sauvetage, il s'inscrit dans une chaîne plus large de compétence et de dévouement.

**Jean-Pierre Lombard**

Logisticien, historien des transports

## BIBLIOTHÈQUE SALÉVIENNE

### **DON**

**Paysan de part et d'autre du Léman** par Laurent Gruaz, Texte de Jean-Pierre Silmont, préface de Marc Veyrat. Editions du Mont. 95 p. Don de Robert Taurines

**Merci aux généreux donateurs.**

### **ECHANGES**

**La Revue Savoisienn**e – 146<sup>e</sup> année. 2006. 314 p. Ce tome comprend notamment des articles de Bernard Demotz sur « Amédée VIII, 1383-1451, Comte, Duc, Pape » sur « Les Comtes de Genève », de Michel Blanc sur « Vaugelas et les grammairiens de son temps » et de Christian Regat sur l'abbaye de Sainte Catherine.

**Vatassium n° 10** : Passy dans l'émigration savoyarde. 48 p. Belle brochure de l'Association culture, histoire et patrimoine de Passy. L'intérêt de la brochure va bien au-delà de Passy.

**Genava 2005** : LIII/ Extrait : Les fouilles archéologiques de Guran en Istrie (Croatie) en 2003 et 2004 par Jean Terrier, Ivan Matejic et Philippe Ruffieux.

**Bilan des recherches archéologiques sur les églises rurales en Suisse occidentale.** 9 p. ; extrait de « aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale IV<sup>e</sup>-IX siècles. »

**Association des Amis de Montmélian et de ses environs.** n° 79, décembre 2007. Avec notamment un article de Paul Guichonnet sur Etienne Le Blanc de Cernex.

**Histoires de cinéma, territoires, thèmes et travaux.** Revue historique vaudoise. 115/2007 397 p. L'ouvrage est consacré au cinéma en Suisse romande et plus particulièrement en Pays de Vaud.

**Trésors et richesses des archives municipales.** Ville d'Annecy. 129 p.

**Un site d'exception : Le Pâquier.** Ville d'Annecy. 121 p.

**L'Hôtel de ville et son jardin.** Ville d'Annecy. 69 p.

**Les armoiries d'Annecy.** Ville d'Annecy. 69 p.

### **ACQUISITIONS :**

**Les clefs de Saint-Pierre : Des Burgondes au III<sup>e</sup> millénaire, une promenade dans la commune** par Pierre Borrel et Michel Pessey-Magnifique. Sous Cornillon n° 19. Année 2006. 365 p. Monographie de Saint-Pierre en Faucigny.

**Genève, la France et la Suisse** par Victor Bérard en quatre tomes. Tome I : 1815-1860, 450 p. Tome II : 1861-1919, 520 p. Tome III : 1919-1921, 480 p. Tome IV : 1921-1927, 574 p. 1927. Ouvrage écrit par le parlementaire jurassien, ennemi de Genève et de la Suisse et pourfendeur des zones franches. Il n'en demeure pas moins que cet ouvrage est très important, notamment de par la reproduction des traités concernant la région.

## INFORMATION SALÉVIENNE

Notre programme de publication est chargé ; avant de terminer les Echos Saléviens n° 16 que chaque adhérent à jour de ses cotisations en 2007 recevra en 2008, Maurice Baudrion et son équipe de relecteurs s'affèrent à terminer l'édition de l'ouvrage de Symcox sur Victor-Amédée II traduit de l'anglais par Anne-Marie Beaugendre et Marcel Carminati avec une préface d'André Palluel-Guillard. Merci pour votre compréhension.

D'autres projets sont également en cours notamment une publication sur Dingy par Jean Rosay, une monographie sur Andilly, une bibliographie sur Paul Taponnier avec la municipalité de Collonges et un livre sur Valleiry avec l'université de Savoie, les Archives d'Etat de Genève et Paysalp dans le cadre du projet Interreg « Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie ». Dans le cadre de ce projet auquel votre association participe, les Archives d'Etat de Genève ont édité un bel ouvrage, intitulé « Pouvoirs partagés en Genevois ». Très pédagogique, mais aussi très bien

documenté, il permet de comprendre la complexe situation des terres de Saint-Victor et Chapitre qui ont marqué l'histoire de notre région pendant six siècles. Merci de lui faire un bon accueil. Vous pouvez le commander en même temps que vous renouvellerez votre cotisation pour 2008.

## CARNET

### NOS JOIES, NOS PEINES

Nous apprenons avec tristesse la disparition de Roger Laurent de Chêne en Semine, adhérent et adressons nos plus sincères condoléances à sa famille.

### SOUVENIR DU CHANOINE ÉMILE BERTHOUD

Nous reproduisons la dédicace élogieuse – déjà parue dans le Bénon n° 23 de juillet 1998 que le chanoine Emile Berthoud, natif du Châble, avait rédigée pour La Salévienne lors de l'édition de son livre « 2000 ans d'Art chrétien » édité chez C.L.D. Résumant magnifiquement ce qui anime La Salévienne depuis son origine, nous nous attacherons à toujours œuvrer dans l'esprit de cette belle dédicace.

« Né au pied du Salève, je suis heureux de dédicacer cet ouvrage à « La Salévienne » et à ses membres. Je voudrais les féliciter pour le beau travail accompli patiemment, aidant nos compatriotes à mieux connaître - et donc à mieux aimer - ce petit coin de terre où nous avons nos racines et qui a accueilli à bras ouverts de nouveaux compatriotes. Je souhaite que tous apprécient, à la fois, la variété et la douceur d'un paysage qui invite les hommes à y développer une communauté toujours plus fraternelle, scellée par un patrimoine, modeste mais précieux, et par des siècles de vie commune, que n'altère en rien, aujourd'hui, une frontière toute artificielle, provisoire sans doute qui, en tout cas, ne sera jamais une barrière entre les Saléviens qui ne constituent qu'une seule entité.

Je forme des vœux pour que la Tour des Pitons et la Sorcière continuent à dominer une terre, qui est le Centre de l'Europe, où chacun puisse trouver le bonheur dans l'amitié et la paix, sous le signe de la Beauté. »

## A LIRE, VOIR, ENTENDRE

### PUBLICATIONS SAVOYARDES

**Portes de la Savoie secrète** par Rémi Mogenet : ouvrage consacré aux imaginations des Savoyards, telles qu'elles se sont manifestées dans leur littérature spécifique, de François de Sales à nos jours. Elle a été soutenue par un état, un prince : le roi de Sardaigne, des magistrats : les sénateurs de Chambéry, une hiérarchie ecclésiastique : en particulier, le prince-évêque de Genève. Elle est donc celle d'un petit pays excentré de langue française et rappelle celle de la Suisse romande, ou de la Belgique flamande, telle qu'elle existait autrefois : on y écrivait en français, si on y parlait en dialecte. Editions Agoralp, 22 €. En librairie ou chez l'éditeur directement : 13, avenue des Harmonies, 74960 Cran-Gevrier (<http://www.agoralp.com>).

**Le livre d'or de la ville d'Annecy**, ou la grande et la petite histoire de la ville d'Annecy du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. 15 € en librairie. Cet ouvrage, très documenté et très original de par son sujet, met en évidence toutes les visites ducales, royales, impériale ainsi que celles des présidents de la République depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Une partie est réservée également à des hôtes étrangers (Pape, reine d'Angleterre, etc.) ou à des ministres tels que Fernand David. Le livre reprend l'exposition présentée actuellement dans le hall de l'Hôtel de ville d'Annecy. Quelques ouvrages seront disponibles à la vente à La Salévienne.



## AVIS DE RECHERCHE

Qui pourrait me dire comment progresser dans les recherches historiques concernant le service militaire de mon arrière-grand-père qui a servi pendant sept ans dans la Marine ?

Dans la conscription aux ADHS j'ai bien trouvé :

DETHURENS Joseph Marie Gabriel né le 7.4.1837 à Therens THAIRY fils de DETHURENS Joseph et de ADROIT Jeannette  
Enrôlé dans la Marine le 22 octobre 1858  
1ère catégorie  
Destiné à ROYAL VAISSEAU –  
Réf 107. Apte. Taille 1,60 m

Que sont devenus les marins sardes ? En particulier les derniers engagés (1858-1860).

Adresser vos réponses à La Salévienne, 4 ancienne route d'Annecy, 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, qui transmettra.

## CONFÉRENCES

### Annecy

**Eugène Sue dans tous ses états.** Dans le cadre de la célébration nationale du cent-cinquantième anniversaire de la mort d'Eugène Sue à Annecy, suite à son exil en Savoie en 1852, les Archives départementales de la Haute-Savoie proposent un cycle de conférences. Elles auront lieu à 19 h dans l'auditorium des Archives. Entrée libre. Réservation obligatoire 04 50 66 84 20.

- jeudi 31 janvier 2008 : « Eugène Sue » par Judith Lyon-Caen, maître de conférences à l'Ecole des hautes études en Sciences sociales.
- mardi 26 février 2008 : « Littérature, presse et politique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », par Lise Dumasy, professeur de Littérature française à l'université Stendhal-Grenoble 3.

## SORTIR

### Concerts à Pomier

Dimanche 9 mars 2008 à 17 heures

### J A Z Z

avec Swing Session

< ● >

Les concerts ont lieu dans les caves médiévales et sont suivis d'un cocktail dans les salles capitulaires.

20 € / 30 CHF - demi-tarif moins de 18 ans

## EXPOSITIONS

### Martigny

**Albert Chavaz. 100<sup>e</sup> anniversaire.** La Fondation Pierre Gianadda commémore le 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'Albert Chavaz par une importante rétrospective. Né à Genève en 1907, Chavaz s'installe en Valais en 1934 pour y demeurer jusqu'à sa mort en 1990. Peintre, aquarelliste et graveur, il s'investit dans l'art monumental à travers la fresque, la céramique, la mosaïque et le vitrail. L'exposition présente plus de 150 œuvres dont une partie sera révélée pour la première fois.

Jusqu'au 9 mars 2008, tous les jours de 10 h à 18 h.

## IL ÉTAIT UNE FOIS

## FIGURES GENEVOISES

### THÉODORE DE BÈZE (1519-1605)

Les quatre grandes figures de pierre qui parent le mur des Réformateurs à Genève représentent (de gauche à droite) Guillaume Farel, Jean Calvin, Théodore de Bèze et John Knox. C'est au XVI<sup>e</sup> siècle que les trois Français, Farel, Calvin et Bèze, firent de Genève un centre du protestantisme.

Bèze naquit à Vézelay en 1519 au sein d'une famille bourguignonne cultivée. Il étudia le droit à Orléans et c'est probablement dans cette ville qu'il fut initié au protestantisme. Ses études achevées, il mena à Paris une existence insouciante et se fit une réputation en écrivant divers poèmes romantiques en latin. En 1548, il tomba gravement malade, ce qui contribua à cristalliser sa conversion au protestantisme. Il dut cependant s'exiler en raison des persécutions dont étaient victimes en France les protestants et, pendant dix ans, il enseigna le grec à l'académie de Lausanne.

La Réforme protestante s'était amorcée dès 1517 en Allemagne avec Martin Luther et elle s'était répandue rapidement en Europe du Nord. La nouvelle religion, adoptée par de nombreux membres de la noblesse et de la classe moyenne françaises, reposait sur l'idée du salut par la foi individuelle, sans la médiation d'un prêtre, et sur la croyance que l'individu avait le droit d'interpréter la Bible par lui-même, ce qui mettait les protestants français en conflit direct avec l'Église catholique et le roi de France. On appelait huguenots\* les Français membres de l'Église réformée fondée par Jean Calvin.

A Vassy, en Champagne, les protestants se réunissaient régulièrement pour pratiquer leur culte. Malheureusement, Vassy se trouvait sur le territoire des Guise qui les menacèrent de représailles s'ils continuaient à y tenir leurs services. Les huguenots ne firent aucun cas de ces menaces et, le 1<sup>er</sup> mars 1562, lors d'une réunion qui se déroulait dans une grange ils furent attaqués par des troupes menées par le duc de Guise et massacrés. Ce fut l'étincelle qui alluma les guerres de Religion. Elles allaient ensanglanter la France pendant trente-cinq ans, à l'instar de ce jour terrible qui vit le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572). Pour échapper à la persécution, de nombreux huguenots se réfugièrent à l'étranger.

Excellents artisans, ils furent généralement les bienvenus dans les pays où ils trouvèrent refuge. Leur caractère et leurs talents étaient tels que l'on estime généralement qu'ils constituèrent une

grande perte pour la société française, mais réciproquement un gain important pour les communautés et les nations où ils s'établirent, telle Genève.

L'édit de Nantes, signé par Henry IV en avril 1598, mit fin aux guerres de Religion et accorda aux huguenots quelques libertés religieuses, parmi lesquelles le droit de tenir des services religieux dans vingt villes précises de France.

Entre-temps, Bèze avait déménagé en 1558 à Genève où il était devenu, l'année suivante, le premier directeur de l'académie de Genève, c'est-à-dire de l'université. Sa première tâche à son arrivée dans la cité de Calvin fut de persuader les princes protestants allemands d'apporter leur soutien aux huguenots français persécutés. Il fut le témoin attristé des nombreux tourments qu'ils durent endurer. En 1561, il conduisit la délégation protestante à une réunion organisée par le gouvernement français en vue de trouver une solution aux conflits religieux. Mais son intransigeance envers les doctrines tant catholique que luthérienne mit fin à la réunion sans avoir résolu quoi que ce fût.

À la mort de Calvin en 1564, Bèze assumait ses fonctions de médiateur auprès des pasteurs protestants de Genève. Il différait de Calvin par bien des aspects, notamment par sa longévité, puisqu'il est mort à l'âge de quatre-vingt-sept ans le 13 octobre 1605. Bèze se comportait plus en gentilhomme et se montrait plus versatile, plus sympathique que son prédécesseur. Il organisa, consolida l'Église et apporta aux austères croyances théologiques de Calvin de solides assises philosophiques.

La seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle fut une période où l'Église protestante de Genève commença à s'étendre sur le continent. Pour unifier l'Église, Bèze tenta d'éradiquer les « hérésies » et sur les questions théologiques croisa le fer avec tous ceux, aussi bien catholiques que luthériens, qui n'étaient pas d'accord avec lui. Les « hérétiques » méritaient selon lui les châtements les plus cruels. Il poursuivit l'œuvre de Calvin en ce qui concerne la sauvegarde de la moralité de la population genevoise, mais le pouvoir de l'Église n'était pas aussi absolu qu'à l'époque de

son prédécesseur. Aussi servit-il d'arbitre entre les gouverneurs de la ville et les pasteurs les plus radicaux.

Bèze était avant tout un excellent écrivain, et il a vraisemblablement fait paraître un ouvrage de théologie et un d'histoire par an. Calvin lui avait d'ailleurs demandé de traduire en français les psaumes de l'Ancien Testament. Grâce à la musique de Loïc Bourgeois, le *Psautier huguenot* connut un immense succès et fut même adopté dans les paroisses catholiques. L'un des livres de Bèze défendait l'idée que le but de l'État était d'assurer le plus grand bonheur de ses sujets. Il est l'auteur d'au moins une pièce de théâtre et a signé un récit de la vie de Calvin. Il a aussi retraduit le Nouveau Testament. Mais il s'est rendu également célèbre par ses nombreux sermons où il dénonçait les abus de l'Église catholique.

Bèze, outre qu'il écrivait des livres, tenait une vaste correspondance avec un réseau de personnalités européennes haut placées. Rédigées en latin pour la plupart, plus de trois mille de ses lettres nous sont parvenues, porteuses d'une mine d'information sur la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Il avait des correspondants à Zurich, Bâle, Londres, Édimbourg et Hambourg, aux Pays-Bas et, un peu plus loin, en Hongrie et en Pologne. Peu de lettres adressées à des correspondants français ont été conservées. On pense qu'elles ont été délibérément détruites pour protéger ses contacts, puisqu'à l'époque il était très engagé dans la diplomatie qui se déployait sur fond de guerres de Religion. C'est ainsi que ses lettres à Jean Calvin étaient adressées à « Monsieur Despeville à Villefranche ».

Même après qu'il se fut retiré de la vie active dans les années 1580, et jusqu'à la fin de sa vie, Bèze continua d'exercer son autorité morale sur Genève. Il faut le dire, Bèze n'aura pas démerité de la place qu'il occupe juste à côté de Calvin sur le Mur des Réformateurs.

\* Pour "huguenots" voir Bénon n° 55, Figures genevoises.

Sources : [www.unige.ch/ihr/](http://www.unige.ch/ihr/)

>><<

## LE MUR DES RÉFORMATEURS

En 1908 fut lancé un concours international pour la construction à Genève d'un mémorial consacré au protestantisme sur la promenade des Bastions. Ce site, un parc public situé entre les murs de défense intérieure et extérieure de la ville, qui remontait au XVI<sup>e</sup> siècle, abritait alors le Jardin botanique. Il constituait donc déjà un site historique non dénué de signification. Le concours suscita un intérêt universel et soixante et onze projets furent présentés. Les lauréats en furent les architectes suisses Alphonse Laverrière et Jean Taillens ainsi que le sculpteur français Maurice Reymond. Le monument fut inauguré en 1909 pour marquer à la fois le quatre centième anniversaire de la naissance de Calvin et le trois cent cinquantième anniversaire de la création de l'académie de Genève. Il s'étend sur un mur en pierre de taille de cent mètres, décoré de bas-reliefs représentant en son centre les statues des quatre pionniers de la Réforme protestante, Farel, Calvin, Bèze et Knox, debout derrière un bassin rectangulaire. Ces quatre figures sont vêtues de robes longues, chacune tenant dans sa main une petite bible. Le monument se voulant d'envergure internationale, on y trouve aussi des personnages de divers pays ayant promu le calvinisme. À la gauche des figures centrales : Gaspard de Châtillon, mieux connu sous le nom d'amiral de Coligny (France), Guillaume 1<sup>er</sup> d'Orange-Nassau dit le Taciturne (Pays-Bas) et Frédéric-Guillaume de Brandebourg (Allemagne) qui accueillit les réfugiés huguenots. À leur droite, Roger Williams (Rhode Island, États-Unis), Oliver Cromwell, lord Protecteur (Angleterre, Écosse, Irlande) et István Bocskay (Hongrie).

**John Fox**

**QUAND LES HABITANTS DE  
COLLONGES-ARCHAMPS  
ELISAIENT UN GENEVOIS, ANCIEN  
SYNDIC DE GENEVE, POUR LES  
REPRESENTER.**

Alors que Genève est encore une République indépendante et que la Savoie est occupée depuis peu de temps par la France révolutionnaire, les habitants de Collonges-Archamps élisent un Genevois pour les représenter... et pas n'importe quel Genevois ! Cette vision des habitants paraît aujourd'hui avant gardiste, comme d'ailleurs la décision de la commission des Allobroges. La notion de pays d'origine ou d'étranger compte peu, ce qui est loin d'être le cas 200 ans plus tard. A vous de juger d'après cet extrait des procès verbaux de la commission d'administration des Allobroges par F. Vermale et S.C Blanchoz. T. 2, p.159-160 !

*« L'un des secrétaire fait lecture d'une lettre du citoyen Vuarin, secrétaire de l'assemblée de la commune de Collonges et Archamps, du 7 courant [7 décembre 1792], par laquelle il fait part à la commission que le premier scrutin de ladite assemblée pour l'organisation d'une municipalité, le citoyen Lullin, membre du Conseil des Deux-cents de la République de Genève, né dans cette même ville où il fait sa principale résidence, ne passant que quelques jours de la belle saison à sa maison de campagne située à Archamps, a obtenu la majorité relative des suffrages (sans exprimer de quelle place il s'agissait) que le Président a représenté qu'il lui paraissait que ce citoyen n'était pas éligible; qu'alors les habitants d'Archamps ont crié qu'ils ne voulaient que lui, que l'assemblée est devenue tumultueuse et s'est séparée sans procéder à aucun autre scrutin, que quatre autres citoyens de Genève possédant fonds et Archamps se trouve dans la classe du citoyen Lullin. Il demande en conséquence, un arrêté de la commission sur l'éligibilité ou inéligibilité de ces citoyens. Plusieurs motions successives sont faites. l'une tendant à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'à forme du règlement émané de la Commission, celui qui n'est pas né Allobroge doit être domicilié dans le pays ci-devant Allobroge,*

*par un séjour de cinq années consécutifs, pour être admis dans l'assemblée de commune. L'autre tendant à ce qui ne soit dit n'y avoir lieu à délibérer. L'autre enfin tendant à ce qu'il soit écrit au pétitionnaire qu'il ne peut y avoir lieu à l'élection du dit citoyen Lullin, ni des autres citoyens non domiciliés dans le Pays des ci-devant Allobroges depuis cinq ans continus, - requis par le règlement pour être électeur et éligible dans les assemblées de communes. Cette dernière motion est adoptée. »*

Il est intéressant aussi de savoir qui était ce personnage, Ami Lullin. Voilà un très court résumé de sa vie avant et après l'événement relaté : né en 1748 à Genève et décédé le 4 décembre 1816 également à Genève. Après des études de lettres et de philosophie à l'Académie de Genève, il devient avocat en 1770. Membre du Conseil des Deux-cents (1775), secrétaire de la justice (1776-1777), châtelain de Jussy (1780-1781), membre du Petit Conseil (1781-1792) puis syndic de Genève (1790), il est l'un des chefs du parti aristocratique des Constitutionnaires. Emprisonné pendant trois mois, il est condamné à quatre ans de prison en 1792 et condamné à mort par contumace par le tribunal révolutionnaire en 1794. Réfugié à Archamps pendant l'occupation française, il fait partie du comité secret préparant le retour à l'indépendance genevoise. Avec l'arrivée des troupes autrichiennes en 1813, il rentre à Genève et devient chef du gouvernement provisoire puis premier syndic en 1814 et 1815. Il participe alors activement à la restauration de l'Ancien Régime.

**LE CIMETIÈRE JUIF GENEVOIS-  
SAVOYARD DE VEYRIER-  
ÉTREMBIÈRES**

**Un lieu exceptionnel : la mort, une vraie  
frontière !**

Notre département comporte une curiosité peu ordinaire : un cimetière juif situé sur la commune d'Étrembières mais dont la porte d'entrée est en Suisse, sur la commune de Veyrier (GE) ! Il est recommandé d'avoir ses papiers, car les

bornes frontières sont à l'intérieur du cimetière...

Pourquoi cette curiosité, probablement unique en Europe ? Il faut remonter à l'histoire de l'implantation juive dans le canton de Genève et aux combats laïques qui marquèrent en Suisse, tout comme en France, la période de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Petit historique**

Carouge, près de Genève, va accueillir quelques réfugiés juifs, après l'expulsion généralisée des israélites au XVI<sup>e</sup> siècle dans beaucoup de pays catholiques européens. Ils viennent essentiellement d'Alsace dans cette commune alors sarde.

Et le nombre des réfugiés alsaciens se renforcera, après la défaite française de 1870, dans Carouge devenue genevoise et qui leur sera toujours accueillante. Un modeste cimetière israélite y est installé.

Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, la poussée laïque exprimée en Suisse comme en France par un parti radical va amener une série de lois instituant une école laïque et gratuite, permettant l'instauration d'un état civil indépendant des religions et promulguant diverses mesures pour les libertés (presse, droit syndical, etc.).

Et en 1876 est votée à Genève une loi excluant l'établissement de cimetières confessionnels, pour que le peuple mêlé durant la vie le soit également lors de son inhumation : une loi qui considère que les "cimetières sont des propriétés communales" (article 1 al. 1) et prévoit que "les inhumations doivent avoir lieu dans des fosses établies à la suite les unes des autres, dans un ordre régulier et déterminé d'avance, sans aucune distinction de culte ou autre" (article 8 al. 1).

Ce fut une étape importante dans la paix établie entre catholiques et protestants (et athées !) dans la ville du bout du lac.

### **La création du cimetière de Veyrier-Etrembières**

Mais le cimetière israélite de Carouge devenait trop petit (pour les juifs, la tombe se doit d'être perpétuelle). En 1920, un accord entre la commune de Veyrier (GE)

et sa voisine française Etrembières est conclu : un cimetière va s'édifier, l'entrée est en Suisse mais les sépultures sont... en France !

Donc la loi genevoise interdisant un cimetière confessionnel sur territoire genevois était respectée !!! Et les tombes furent creusées pour orienter les pieds des morts vers Jérusalem.

Lors de l'occupation de la Haute-Savoie par les Allemands en 1943-1944, le cimetière fut bloqué et les sépultures durent reprendre à Carouge.

A noter qu'une extension du cimetière franco-suisse s'imposa en 1987 : mais l'impossibilité d'empiéter en territoire genevois demeurait du fait de la loi de 1876.

Il fallut remonter jusqu'au ministre de l'Intérieur français, Gaston Defferre, pour pouvoir augmenter sa capacité... sur le territoire de la commune d'Etrembières.

### **Les difficultés contemporaines**

La problématique prit de l'ampleur ces dernières années, à Genève, avec les demandes des musulmans. Les carrés strictement confessionnels à l'intérieur des cimetières publics restaient impossibles. Or, l'orientation du corps (pour les musulmans : tête orientée vers La Mecque) demande une disposition linéaire des tombes qui n'est pas la même que celle prévue à l'origine pour un cimetière.

« Pour les musulmans, il n'est pas nécessaire que la tombe soit éternelle. On peut enterrer un défunt par-dessus un autre après la décomposition du corps qui est traditionnellement placé dans un linceul, bien qu'il n'y ait pas d'interdiction de placer le défunt dans un cercueil dont la qualité facilite une décomposition rapide du corps. » (Hafid Ouardiri, de la Fondation culturelle islamique de Genève).

Les débats firent rage au parlement genevois pendant trois ans et dans la presse notamment en 2006 et début 2007.

Cimetières confessionnels et carrés confessionnels allaient-ils amener à la

rupture de la paix laïque plus que centenaire ? Comment respecter les dispositions fédérales sur la liberté religieuse et satisfaire les demandes des communautés juives et musulmanes ? Comment ne pas dénaturer la loi de 1876 qui consacre le principe de laïcité des cimetières municipaux genevois ?

A la suite d'un nombre impressionnant de séances de la commission des affaires communales, régionales et internationales, d'auditions, de discussions, après deux échecs au parlement, un nouveau compromis qualifié d'historique s'est dégagé.

- Le texte adopté en mai 2007, qui ne fait pas mention des communautés religieuses, autorise les communes qui le désirent à créer dans leurs cimetières des zones - libres d'accès et sans délimitation particulière - regroupant des tombes orientées de manière particulière et au bénéfice d'une concession de 99 ans. C'est une autorisation des carrés confessionnels, même si le texte ne les qualifie pas de la sorte.

- Deuxième changement : l'autorisation, pour le cimetière juif de Veyrier, de creuser des tombes sur sa partie suisse. Ce sera sur un terrain d'environ 1000 m<sup>2</sup>, qui permettra à la communauté d'enterrer ses défunts jusqu'en 2020 environ.

L'astuce trouvée pour contourner la loi de 1876 ?

« Dans un cimetière transfrontalier, la loi du pays voisin s'applique lorsque la plus grande partie du terrain est située en territoire étranger. »

Belle innovation législative genevoise, non ? La loi française peut s'imposer sur une portion du territoire helvétique ! Nous gouvernons les morts suisses !

Quand on sait qu'Etrembières, lors du traité franco-sarde du 24 mars 1860 de cession de la Savoie à la France s'était montrée favorable à son annexion à la Suisse (comme majoritairement les habitants d'un certain nombre de communes du nord de la Savoie), on peut y voir une revanche !

Les deux communautés religieuses juives et musulmanes ont exprimé leur satisfaction.

C'est l'art genevois du compromis.

Tout cela n'empêchera pas certains, au pied du Salève, de croire humer les cigares de Zino Davidoff [1] ou s'entendre appeler par Ariane, Belle du Seigneur [2].

**Robert Burgniard**

[1] Zino Davidoff, enterré à Veyrier, fit profiter ceux qui en avaient les moyens de tout le savoir-faire cubain en matière de Havane.

[2] Ecrite par Albert Cohen qui est aussi enterré à Veyrier, cette œuvre est classée parmi les romans d'amour les plus importants du XX<sup>e</sup> siècle.

### QUAND LES ANIMAUX ÉTAIENT... JUSTICIABLES !

Nombreux sont les Saléviens qui se souviennent de **Marie-Lise Le Gall** qui nous a quittés, bien trop tôt, il y a quatre ans. Elle nous a laissé quelques uns des textes qu'elle avait découverts au cours de ses recherches tant historiques que généalogiques. Voici l'un d'entre eux.

#### **D'un bien curieux procès qui fut intenté par les habitants de Saint-Jean-de- Maurienne à divers insectes qui pillaient les récoltes.**

Il y a le temps où les bêtes parlaient. Il y a aussi celui – beaucoup plus réel et parfaitement authentique – où elles passaient en justice...

Aussi incroyable que ce soit, cela fut ! Et point n'est besoin d'aller très loin en chercher la démonstration.

Puisque nous sommes aujourd'hui à St Jean ! Mais faisons un petit saut en arrière. Un petit saut de quatre cents ans...

Car c'est en effet un bien curieux procès qui, en 1560, se déroula devant l'Official, comme on disait alors, de Saint-Jean-de-Maurienne. Les plaideurs étaient les habitants de la localité voisine de Saint-Julien, et les accusés n'étaient rien d'autre

que des insectes, charançons et autres bestioles de même acabit (le doryphore était encore inconnu) qui pillaient les récoltes et plus particulièrement les vignes !

Nous le répétons : il faut savoir qu'en ce temps-là, quelque invraisemblance qu'il y ait à le dire, les procès intentés aux animaux n'étaient point chose rare ni, il faut bien l'admettre, chose surprenante et déroutante, et les chroniqueurs du Moyen Age nous relatent à ce sujet de très nombreux faits pour le moins cocasses, entre lesquels on n'a que l'embarras du choix pour citer quelques exemples.

A Rouen, après jugement du tribunal de cette ville, au début du XV<sup>e</sup> siècle, un porc fut pendu par les jarrets à l'une des potences de la cité pour avoir tué un enfant. A Gisors, vers la même époque, un bœuf fut exécuté pour avoir éventré un berger avec ses cornes ! Peut-être était-il en état de légitime défense ? Il est vrai d'ailleurs qu'innocent ou coupable, ce bœuf, tout autant que le porc précédent, aurait été de toute manière exécuté un jour ou l'autre ; cela ne changeait donc, finalement, que peu de chose à son destin.

Plus grave fut le cas de cette truie qui, ayant déchiré le visage d'une fermière, fut condamnée à subir la peine du talion...

Mieux encore, à Bâle, un coq convaincu d'intelligence avec le diable – il avait pondu un œuf - fut condamné à être brûlé vif tout comme un sorcier !

Faut-il voir dans cet usage une application, faite rigoureusement, à la lettre, de l'ancienne loi de Moïse : « Si un bœuf frappe de la corne un homme ou une femme et qu'ils en meurent, le bœuf sera lapidé et on ne mangera pas de la chair » ? Toujours est-il que les procès avaient lieu en bonne et due forme et qu'un avocat était commis à la défense des accusés.

Ces derniers, à Saint-Jean-de-Maurienne, ne comparurent, si l'on peut dire, qu'à titre de pièces à conviction et d'échantillon : ils

étaient trop !... Mais tous les habitants furent convoqués.

Après plaidoiries, les juges firent connaître leur verdict, lequel ne manquait pas d'un louable souci d'équité, puisqu'il était reconnu « qu'il était requis et nécessaire de bailler auxdits animaux place et lieu de suffisante pasture hors les vignobles de Saint-Julien et de telle qu'ils en puissent vivre pour éviter de manger ni gaster les dictes vignes »... Une pièce de deux hectares et demi fut offerte par les habitants, « de laquelle les sieurs advocats et procureur d'iceulx animaux se veuillent compter »...

En contrepartie, les insectes étaient « tenus de déguerpir les vignobles de la commune avec défense de s'y introduire à l'avenir sous les peines de droit » !

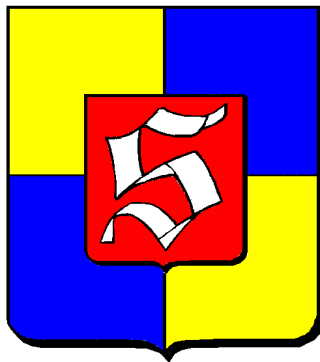
Hélas, l'année suivante, les récoltes furent également et pareillement pillées par les mêmes coupables qui, malgré les édits et les accords intervenus, avaient continué de n'en faire qu'à leur guise ! Un nouveau jugement fut nécessaire ; mais cette fois la défense déclara ne pouvoir accepter les propositions qui lui furent renouvelées, « la preuve étant faite que les champs mis à la disposition des insectes étaient stériles »...

Pour protéger leurs vendanges, les vigneronns de Saint-Julien-de-Maurienne durent finalement ne compter que sur eux-mêmes... Il est de fait que, dans un tel cas, une bonne guerre valait mieux qu'un mauvais arrangement.

Signé Delucinge

Archives Fond Pollier – 21 J 165 – liasse L 50  
Pas de nom de journal mais on aperçoit  
« NVIER 1959 »

**Marie-Lise Le Gall**



**Le Bureau de La Salévienne  
vous adresse ses meilleurs vœux  
pour une bonne et heureuse année 2008.**

**Rédaction**

Robert Amoudruz, Robert Burgniard, François Déprez, Dominique Ernst, John Fox, Marie-Lise Le Gall (†), Jean-Pierre Lombard, Claude Mégevand, Fabrice Pernet, Danielle Vonlanthen, Jean-Yves Bot, Gérard Lepère,  
Responsable de la publication : Marielle Déprez.

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter :

**LA SALÉVIENNE** – 4 ancienne route d'Annecy - 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Téléphone : 04 50 52 25 59 - Fax : 04 50 35 63 16

Courriels : [la-salevienne@wanadoo.fr](mailto:la-salevienne@wanadoo.fr) (président)

- [Megevandcerise@aol.com](mailto:Megevandcerise@aol.com) (administration)

Site Internet : <http://www.la-salevienne.org>